



# **GRAND CONSEIL**

## **de la République et canton de Genève**

**RD 1584-A**

*Date de dépôt : 25 novembre 2025*

### **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Plan d'action de politique extérieure 2023-2028**

### **Rapport de Danièle Magnin**

La commission a examiné cet objet le 18 juin 2025 sous la présidence de M<sup>me</sup> Jacklean Kalibala.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

### **Présentation**

- *M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat, DF*
- *M<sup>me</sup> Anna-Karina Kolb, Directrice du service des affaires extérieures (SAEF – CHA)*
- *M. Enrico Bolzani, Attaché aux questions transfrontalières et européennes (SAEF – CHA)*

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que c'est la constitution qui oblige le Conseil d'Etat à soumettre au Grand Conseil le Plan d'action de politique extérieure, en l'occurrence adopté le 27 mars 2024. Elle ajoute qu'il complète le programme de législature de novembre 2023 et se focalise sur les actions du Conseil d'Etat extra-muros, notamment la promotion de la Genève internationale sur le plan fédéral et la coopération transfrontalière.

Elle précise que trois priorités stratégiques ont été fixées :

1. Le renforcement des liens intercantonaux et fédéraux, des liens déterminants pour consolider la place de Genève ;

2. La deuxième priorité relève du rôle de Genève au sein de la métropole transfrontalière et du développement de relais nationaux à Berne et à Paris ;
3. La troisième priorité relève des équilibres financiers, les ressources devant être suffisantes alors que la concurrence à l'échelle fédérale ne fait que grandir.

La qualité du dialogue entretenu avec les partenaires fédéraux et régionaux constitue un élément fondamental pour ces trois priorités.

Elle signale que les projets d'infrastructures sont à cet égard l'un des points de préoccupation du canton. Quant aux enjeux thématiques, au nombre de six, ils exigent des réponses et des actions menées à l'extérieur :

1. Ressources naturelles ;
2. Prospérité ;
3. Système de soins ;
4. Jeunesse, culture et sports ;
5. Démocratie et transition numérique ;
6. Sécurité et protection de la population.

Elle précise que la gestion de l'eau s'inscrit dans ces thématiques, tout comme la pénurie de personnel qualifié, par exemple les soignants, ou la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Elle déclare que la politique extérieure est donc surtout une politique de défense des intérêts du canton, ce qui nécessite un cap clair, notamment à propos des lignes directrices des thématiques évoquées. Elle ajoute que les réseaux sont évidemment fondamentaux, aux Chambres, dans l'administration fédérale et dans les conférences intercantonales comme la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), dans laquelle elle siège.

Elle ajoute que les acteurs des milieux économiques et scientifiques sont également présents dans ce contexte, comme les élus régionaux en France voisine ou les députés à Paris. Elle mentionne que cette politique se fonde sur le travail régulier des organes extérieurs, où il est nécessaire de faire entendre la voix de Genève. Elle explique que ce plan d'action a été rédigé avec l'ensemble des départements du canton, puisqu'il n'est pas possible de travailler par silo. Elle rappelle que Genève est viscéralement suisse, mais a aussi une vocation internationale, un aspect qu'il faut rappeler aux autres cantons et qui bénéficie tant à Genève qu'à l'ensemble de la Suisse.

Un commissaire PLR déclare que l'on assèche la France voisine sous l'angle des métiers sanitaires, mais il rappelle que des efforts ont été menés. Il

ajoute que les embûches «parisiennes» demeurent nombreuses et il se demande si ces embûches peuvent être évitées.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il est toujours nécessaire de traiter avec Paris.

M<sup>me</sup> Kolb déclare que les accords sur la santé sont en cours, mais demeurent compliqués. Elle précise que des accords interhospitaliers ont pu être pris, mais elle mentionne que la dimension de la formation reste très compliquée. Elle observe qu'un colloque sur le personnel de santé doit se tenir à Paris en octobre afin de trouver des solutions aux différentiels, notamment sur la question des salaires.

M. Bolzani déclare que des solutions pourraient être trouvées dans le cadre d'expérimentations sur certains segments.

Une commissaire PLR demande si l'une des six thématiques est plus problématique que les autres.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a des tensions sur la question des soins en raison des différences de salaires très importantes et elle pense que cette thématique nécessitera du temps et de l'attention. Mais elle déclare que toutes les thématiques sont importantes.

La commissaire PLR demande s'il faut s'attendre au pire à l'égard de la péréquation fédérale.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il faut s'attendre à une augmentation sensible. Elle rappelle qu'un rapport d'efficacité est réalisé tous les quatre ans ; un rapport pour lequel Genève est en cours de consultation. Cela étant, elle mentionne que Genève reçoit également des aides. Elle signale que certains cantons ne savent pas comment ils vont faire pour boucler leur budget et coupent des postes et des projets.

Un commissaire LJS évoque la métropole transfrontalière et se demande si la question de la formation ne manque pas au sein du Plan d'action de politique extérieure. Il se demande s'il n'y aurait pas des éléments à préciser à cet égard.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que la formation a été traitée en filigrane dans différentes thématiques.

M. Bolzani ajoute qu'il a été décidé avec l'ensemble des départements de traiter ce thème en filigrane des multiples thématiques comme les soins, la formation des jeunes ou encore la Cité des métiers.

Le commissaire LJS déclare qu'il n'y a pas de scénario proposant de définir un équilibre transfrontalier, notamment à l'égard des personnes qui viennent de terminer leur formation. Il se demande s'il ne faudrait pas prendre des dispositions pour obliger ces personnes à travailler dans leur pays d'origine durant un délai à préciser avant de s'expatrier.

M<sup>me</sup> Kolb répond que ce sont des réflexions qui sont menées en France. Elle observe toutefois qu'une politique de ce type serait très contraignante.

M. Bolzani déclare que le département, les HUG et la partie française mènent des négociations pour l'établissement d'une lettre d'intention mettant en lumière ces aspects. Mais il mentionne qu'il faut maintenant attendre que les équilibres politiques en France soient stabilisés.

Un commissaire LJS évoque ensuite la mobilité et demande si avoir un axe rapide entre Genève, Annecy et Lyon, et desservant l'aéroport lyonnais est un point de réflexion.

M<sup>me</sup> Kolb répond que cette liaison est en effet indigente quant au statut des deux métropoles. Elle remarque que cette intention figure dans les intentions fédérales et relève des discussions entre Genève et Rhône-Alpes sous l'angle du rail.

Un commissaire LJS demande si des discussions sont en cours à propos de Chamonix, les liaisons étant également très faibles.

M<sup>me</sup> Kolb répond que le Mont-Blanc relève de l'identité genevoise. Mais elle mentionne que la liaison entre Genève et Chamonix n'est pas un point prioritaire.

Un commissaire LJS évoque ensuite le sport et demande quels sont les moyens en mentionnant qu'il est difficile de développer des centres de performance suisses à Genève alors que de tels centres seraient envisageables sous l'angle de la région. Il pense que les projets Interreg pourraient venir compenser les manques financiers de la Confédération.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce sont des questions politiques et de moyens.

M. Bolzani déclare que la Confédération a en effet une lecture très sélective des projets Interreg. Il ajoute que le service de politique extérieure dispose d'un fonds pour financer une partie des projets Interreg et apporte son soutien aux acteurs qui développent de tels projets.

Un commissaire UDC se demande s'il ne faudrait pas évoquer et mettre en lumière les déséquilibres dans le document qui a été distribué.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que le but de ce document est de montrer ce qui unit Genève à ses partenaires et les raisons de la collaboration. Elle précise que l'on connaît les sujets de tension et elle pense qu'il est préférable de discuter de ces derniers dans un contexte de recherche de solutions.

M<sup>me</sup> Kolb remarque que ce document est synthétique et elle mentionne que la vision territoriale transfrontalière porte justement sur les déséquilibres en tâchant d'établir des scénarios permettant d'apporter des réponses.

Un commissaire UDC pense que définir ces déséquilibres en collaboration avec les partenaires aurait pu être intéressant. Il évoque ensuite la Genève internationale en déclarant que les fossés et les tensions ne font que croître depuis une dizaine d'années, et il se demande s'il ne faudrait pas porter une attention particulière à ce propos afin d'éviter que certains estiment la Genève internationale inutile.

M<sup>me</sup> Fontanet rappelle que la politique étrangère relève de la Confédération. Mais elle mentionne que cette remise en question du multilatéralisme se ressent au travers de décisions prises par de grandes organisations ou par certains pays qui ne respectent pas les droits de l'Homme. Elle rappelle que Genève a toujours été très attentive aux pays du Sud afin que ces derniers puissent participer à la Genève internationale, en finançant notamment des loyers. Elle signale que la Genève internationale relève également de milliers de décisions prises ici qui ont des effets importants sur les populations.

Un commissaire Ve déclare qu'il existe une discrépance entre Genève et la France voisine, et il se demande ce qu'il en est de la R 889 qui proposait la création d'un fonds pour les enjeux du futur. Il rappelle que cette résolution avait été votée à l'unanimité par le Grand Conseil.

M. Bolzani répond que cette volonté apparaît dans le chapitre relatif aux adaptations des outils financiers – un dispositif qui viendrait compléter la compensation financière – et il mentionne que les discussions sont en cours avec les partenaires français.

Un commissaire Ve évoque le CERN et le projet de collisionneur, et il remarque que de nombreux habitants se sont sentis abandonnés par le canton, qui a passé le sujet à la Confédération.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que c'est un projet national qui concerne deux pays. Elle précise qu'il est suivi par le canton et elle mentionne que toutes les démarches démocratiques se dérouleront. Elle observe que ce n'est pas maintenant que la population peut se prononcer.

Le commissaire Ve demande comment se manifeste le soutien aux droits humains.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que Genève finance de nombreux projets soutenant les droits humains, en aidant des ONG à s'installer par exemple.

Un commissaire S félicite le département pour ce programme. Il se demande si des indicateurs sont prévus et si un nouveau rapport sera présenté en 2028.

M<sup>me</sup> Kolb répond que ce n'est pas une obligation constitutionnelle. Elle mentionne qu'il est compliqué d'établir des indicateurs, puisque des tiers sont aussi actifs ; des tiers ayant leurs propres réalités politiques.

Le commissaire S déclare être ravi de lire la notion de vote électronique. Il se demande par ailleurs si une logique transfrontalière peut se développer sous l'angle du commerce.

M<sup>me</sup> Fontanet répond qu'il y a des réalités qui s'opposent entre la concurrence quelque peu déloyale exercée par le commerce en France voisine et les différences de salaires. Elle rappelle que la Confédération a réduit les tolérances en diminuant de 300.- à 150.- les valeurs des marchandises au passage en douane.

M<sup>me</sup> Kolb remarque qu'une attention est portée pour éviter de surcharger la région de grands centres commerciaux.

Le commissaire S demande si l'évocation de la suppression de la valeur locative a sa place dans ce document.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce point fait partie des éléments intercantonaux et elle remarque que Genève s'est déterminé à cet égard.

Une commissaire Ve demande comment prendre en compte les patients extra cantonaux qui viennent consulter aux HUG.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que ce calcul n'est pas pris en compte dans la péréquation intercantonale. En revanche, une réflexion va être lancée sur la répartition des charges entre les cantons.

La commissaire Ve demande comment s'articulent les équivalences en termes de formation.

M<sup>me</sup> Fontanet répond que les reconnaissances sont fédérales.

La commissaire Ve demande si un chapitre « eaux potables » est prévu, ainsi qu'un chapitre « ruissellement ».

M<sup>me</sup> Kolb répond que c'est un sujet qui est réfléchi depuis des années, notamment au regard de la gestion de l'eau. Elle remarque qu'une première discussion porte sur les eaux du Rhône et une seconde sur la nappe du Genevois.

La commissaire Ve déclare que ce rapport est bien fait et démontre les difficultés que Genève rencontre avec la Confédération et les différents acteurs.

Un commissaire PLR mentionne que la présentation était en effet bien faite, mais il remarque que la vision territoriale transfrontalière entraîne de nombreux problèmes de validité.

Un commissaire S remarque que son groupe votera ce rapport qui fixe des objectifs pertinents. Il observe qu'il serait judicieux d'avoir un rapport sur la politique extérieure en 2028 pour savoir si les objectifs ont été atteints par le canton.

Un commissaire UDC déclare que son groupe a envie de s'abstenir, compte tenu des remarques qu'il a faites.

Un commissaire LJS déclare que ce rapport a le mérite d'exister, mais il remarque qu'il manque d'ambition. Il observe qu'il y a de belles intentions, mais que les ressources et les moyens ne sont pas précisés, ce qu'il regrette.

Un commissaire LC déclare que son groupe peut se rallier aux objectifs définis dans ce rapport. Il remarque qu'il est toujours compliqué de négocier avec la France voisine, ce qu'il regrette. Il mentionne avoir également peu confiance dans la vision territoriale transfrontalière (VTT).

Une commissaire MCG déclare que ce rapport est tout à fait acceptable. Elle ne comprend pas la remarque socialiste sur la valeur locative.

Un commissaire S répond que ce point n'a guère de lien avec la politique extérieure.

La présidente passe au vote du RD 1584 :

Oui :	13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 2 MCG, 4 PLR)
Non :	-
Abstentions :	2 (2 UDC)

***Le RD 1584 est accepté.***